

UN TAUX DE PARTICIPATION PLUS FAIBLE QUE LES 5% PREVU LA PPH DEMANDE L'ANNULATION DES ELECTIONS

Projet Prioritaire Haïtien profite de cette occasion pour remercier tous ses associés et contributeurs qui ont aidé à réaliser un sondage pré-électoral minutieux et précis dans un espace de temps record et ce malgré les conditions difficiles du milieu. Grâce aux informations concises fournies à nous par le peuple et nos travailleurs, respectant les principes démocratiques établis en rapportant les faits tels quels, notre sondage est de loin le plus proche de la réalité des prétendus élections du 19 avril 2009.

A notre peuple bien-aimé, nous envoyons nos applaudissements enrichis et notre respect éternel pour avoir encore une fois démontré dans la paix et la sérénité son savoir-faire politique. Il a fait montre d'ingéniosité et donné à sa manière une leçon de démocratie au CEP et au gouvernement en place.

Projet Prioritaire Haïtien déplore du même coup les attaques du 19 Avril 2009 contre les travailleurs électoraux, les élus et le public en général. Nous condamnons les actes de violence des militants et des soldats, contre le peuple, essayant de le forcer à voter dans des élections bidon sans respecter son choix d'électeur. Nous disons " honte " à ceux qui ont essayé par des sondages faussés à influencer les résultats des élections pour le compte de patrons nantis qui se désintéressent totalement du bien-être de notre nation. La honte est aussi aux forces de sécurité, nationales et internationales, opérant actuellement dans le pays et qui non pas pu, malgré leur nombre et le peu de participants dans les rues, protéger la population contre les actes de violence des ennemis de la démocratie.

Points clés La PPH a achevé son analyse de l'usage qui a été fait des listes électorales et leur application lors du scrutin partiel du 19 Avril 2009. Elle tient tout particulièrement à signaler des cas de violation contre les articles 97, 121,125, 166, et 203. Les données détaillées relatives à ces questions mises en face du Conseil Electoral Provisoire (CEP) ont été vérifiées. Elle juge le comportement du CEP illégal et non fiable conformément aux articles précités.

La PPH a trouvé des preuves d'abus de procédures électorales commis en faveur des candidats, notamment ceux de LESPWA. Des corpuscules appartenant au regroupement du président de la république ont eu recours excessif et inapproprié de fonds disponible et des matériels de l'état. Ils ont fait violence à l'endroit des élus et de la population. En témoigne le sénateur de la Fusion dans le Plateau Central, madame Edmonde Supplice Bazille qui a affirmé être l'objet de menaces de mort. Des individus lourdement armés ont fermé de nombreux bureaux de vote. Les candidats au Sénat dans le Sud-est, Yves Dérisier (Fusion des Sociaux Démocrates haïtiens) et Jean Pierre Joseph (Rassemblement des Démocrates Nationaux Progressistes) ont fait officiellement retraits le samedi 18 Avril 2009 de leurs candidatures, en protestation contre la décision du Conseil Electoral Provisoire (CEP) qu'ils considèrent illégale.

Le candidat indépendant Ronald Saint Jean avait annoncé, jeudi, son retrait de la course en raison de nombreuses failles qu'il a dit constater dans la mise en place de la machine électorale. Il dénoncé l'absence d'un ensemble d'outils qui doivent être la matrice de toute élection sérieuse. Il faut également souligner les taux de participation anormalement bas à travers les différentes circonscriptions éligibles. Il a cité le registre électoral qui aurait dû être disponible 6 mois avant le scrutin, mais qui ne l'est toujours pas, ainsi que la liste électorale générale et la liste électorale partielle qui devraient être prêtes respectivement 60 jours et 30 jours avant les élections.

Les abus se sont produits dans plusieurs régions du pays. Et quoiqu'important sur le plan de principes démocratiques et électoraux, le nombre global de votes issus de ces irrégularités est d'une ampleur déterminante.

D'aussi sérieuses irrégularités reflètent clairement des tentatives de manipulation des résultats de vote. Elles constituent d'importantes violations des procédures et sous-entendent qu'un certain nombre d'agents électoraux ont été impliqués de gré ou de force dans des actes frauduleux. Ces irrégularités traduisent également un manque de contrôle sur la production de documents officiels notamment les accréditations d'observateurs et les documents relatifs au déplacement officiel, qui ont pu servir pour réclamer frauduleusement le droit de voter

La PPH ne veut en aucun cas préjuger du traitement qui sera accordé au CEP, mais avec les faits examinés, se trouve en mesure de présenter son analyse afin d'informer l'opinion publique et de fournir aux candidats et partis politiques une évaluation indépendante et objective du processus.

La PPH demande à tous les acteurs concernés de rester calme et de s'assurer que leur appréhension sur les élections est fondée uniquement sur une analyse neutre et rigoureuse des faits électoraux. Avec un taux de moins de 5% de personnes qualifiées ayant pris part à ces élections, le CEP, le Président et la Communauté Internationale ne peuvent en aucun cas valider ce scrutin.

Taux de participation

Les chiffres officiels indiquent un taux de participation national de moins de 5% prévu, soit environ 25% à 46% moins que le taux de participation dans les élections partielles du 25 Juin 1995 page 4. (<http://www.gao.gov/archive/1996/ns96147.pdf>). En 2006, le taux de participation était de 30% selon ce qu'a relaté David Wimhurst de la mission onusienne en Haïti. Un taux de participation aussi faible reflète tout simplement le courroux du peuple face à l'exclusion de Fanmi Lavalas par le gouvernement Préval/Pierre-Louis et la communauté internationale. Il s'agit d'une mobilisation ferme et vigoureuse : "PÒT FEMEN, LARI BLANCH ". Cependant, les bureaux ou les centres de vote qui affichent des taux de participation plus élevés que d'autres dans leurs zones méritent une attention plus particulière. Là où, de surcroît, les résultats issus de ces bureaux favorisent massivement un candidat, cela pourrait indiquer une tentative de manipulation à travers le bourrage d'urnes ou un dépouillement frauduleux effectué en l'absence de témoins ou d'observateurs.

La PPH conduit son observation électorale conformément à la Déclaration des Principes de l'Observation Electorale Internationale et du Code de Conduite adoptés par les Nations Unies en 2005. Qui eux mêmes devraient utilisés leur propre code d'éthique pour faire annuler cette mascarade électorale.